

Les défis de la révision de la prévoyance vieillesse

01 juin 2022

Un casse-tête nommé réforme des retraites

Les réformes de la prévoyance sont à la peine en Suisse depuis une vingtaine d'années. Le niveau de vie élevé perçu comme allant de soi, l'individualisation croissante et les appels aux urnes permanents dans un paysage politique polarisé, telles en sont les explications. Des idées neuves sont les bienvenues.

plus

Transparence et sincérité pour un système de prévoyance durable

La nouvelle réforme constitue une étape nécessaire en faveur de l'amélioration continue de notre prévoyance vieillesse, déclare la conseillère aux États Johanna Gapany. Elle en évoque l'urgence ainsi que les exigences à satisfaire.

plus

Maintenant !

*Un commentaire de Peter Kappeler**

Le système suisse des trois piliers s'est jusqu'ici avéré novateur et porteur de perspectives. Il lie l'État, l'économie et l'individu au sein d'un concept équilibré. Il comprend des éléments obligatoires et d'autres qui sont facultatifs – et il implique de la solidarité, mais aussi de la responsabilité individuelle. Il est imbriqué de manière à garantir une couverture fonctionnelle et aussi complète que possible en cas de décès et d'invalidité ainsi qu'à la retraite.

Le modèle suisse des trois piliers s'est avéré jusqu'à aujourd'hui vraiment efficace. Jusqu'à aujourd'hui. Et demain ?

Si le modèle en lui-même n'a pas besoin d'être remanié, il y a néanmoins beaucoup à faire en ce qui concerne l'articulation des deux premiers piliers – ceci, de toute urgence. Pour le deuxième pilier, cela signifie concrètement : tout comme la société et l'économie évoluent, la prévoyance professionnelle doit, elle aussi, évoluer. Elle doit répondre aux besoins et aux réalités de la société et de l'économie et s'y adapter en permanence. Dans le même temps, il lui faut également demeurer économiquement viable.



Une prévoyance professionnelle qui reflète le vécu effectif des personnes assurées - maintenant : Peter Kappeler, président des directions générales de Pax Assurance et de Pax Holding

Nous sommes arrivés à un point où son ancrage à long terme et sa viabilité sont menacés. Avec le cadre légal existant, nous ne serons bientôt plus en mesure de maintenir le niveau actuel des prestations de la prévoyance pour les jeunes générations. Celles-ci percevront à la retraite une prestation de vieillesse nettement plus faible. Ce phénomène s'explique essentiellement par l'évolution démographique, avec une espérance de vie croissante qui entraîne un allongement de la durée de versement des rentes, la faiblesse persistante des taux d'intérêt et la passivité du législateur, qui n'a pas réussi jusqu'ici à adapter les différents paramètres à l'évolution de la situation. Ainsi, le taux légal prescrit pour la conversion de l'avoire de vieillesse obligatoire en une rente individuelle ne correspond plus depuis longtemps aux réalités économiques. En conséquence, la lacune qui en résulte se retrouve financée par une partie des revenus générés en continu. En d'autres termes, les personnes assurées en activité financent un transfert vers celles à la retraite. Or, une telle redistribution n'est pas souhaitable, car elle n'est pas dans l'esprit du deuxième pilier.

Des réformes s'imposent donc d'urgence en prévoyance professionnelle. Celles-ci doivent permettre à la prévoyance professionnelle de résister à court et moyen termes à de nouvelles adaptations de la situation. À court terme, par une réduction substantielle du taux de conversion et le financement de la redistribution restante non plus de manière transversale, mais de manière transparente par l'introduction d'une cotisation supplémentaire. À moyen terme, par la stabilisation financière de la prévoyance professionnelle et, de ce fait, par la garantie du niveau des prestations et des rentes - et donc du système du deuxième pilier - et par le renforcement des processus d'épargne.

Le monde politique a identifié les points névralgiques et s'emploie à élaborer un paquet global approprié. Les discussions vont d'ailleurs dans la bonne direction. Au delà du débat politique, il nous faut amener la population - les personnes en activité et celles à la retraite - à participer à cette réflexion et à lui faire prendre conscience du caractère explosif de la situation actuelle. En effet, c'est aux électrices et aux électeurs que revient le dernier mot dans les urnes. Et ce sont eux qui devront ensuite assumer la décision prise, avec toutes les conséquences que cela implique.

Parlons sans ambiguïté : si nous n'arrivons pas à mettre en œuvre rapidement les réformes nécessaires et urgentes de la LPP, rien ne pourra plus empêcher l'amputation des retraites. Le réveil risque d'être douloureux. Parmi les adaptations nécessaires, il faut citer en priorité la réduction du taux de conversion, la fin de la redistribution et le financement centralisé des mesures en faveur de la génération de transition via le fonds de garantie LPP.

Si nous arrivons à actionner rapidement les bons leviers et à initier le renouvellement spontané du deuxième pilier, alors le bloc erratique que constitue la LPP se transformera en une prévoyance professionnelle qui reflète le vécu effectif des personnes assurées et accompagne les changements de la

société et de l'économie, garantissant ainsi une prévoyance viable à des conditions équitables pour tous.

**Portrait: Peter Kappeler est président des directions générales de Pax Assurance et de Pax Holding.*